

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)

L'ordre du jour qui est inclus à l'appendice A de l'ordre du jour provisoire du rapport de la Commission (CCAMLR-XVII/1) est adopté (appendice 1).

NOUVEAU SIÈGE DU SECRÉTARIAT

2. Le secrétaire exécutif rend compte du déménagement, en juin 1998, des bureaux du secrétariat. Il constate que les nouveaux bureaux offrent un cadre plus adapté au travail, et qu'ils conviendront tout à fait aux besoins à long terme du secrétariat. Malgré l'interruption causée par le déménagement, ses effets sur les travaux effectués pour la Commission et le Comité scientifique ont été minimes.

3. Le Comité remercie les gouvernements australien et tasmanien d'avoir fourni ces locaux. La délégation australienne fait savoir au Comité qu'en sa qualité de gouvernement hôte, l'Australie prend très au sérieux les responsabilités qui lui sont incombent en vertu des Accords de siège, et qu'elle continuera à accorder une place prépondérante aux dernières dispositions relatives aux nouveaux bureaux.

ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS

4. Le Comité **recommande à la Commission d'accepter les états financiers présentés dans CCAMLR-XVII/3**. Il note que le rapport d'audit sur les états financiers de 1997, fondé sur un audit exhaustif, n'émet aucune réserve quant au respect de la Réglementation financière ou des Normes comptables internationales.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

5. Le Comité **recommande à la Commission de nommer l'Australian National Audit Office commissaire aux comptes pour les exercices fiscaux de 1998 et 1999**. Il estime que, du fait que le mandat de l'Australian National Audit Office est arrivé à son terme, il semble naturel de le renouveler pour une nouvelle période de deux ans.

6. Le Comité **recommande à la Commission de ne faire exécuter qu'une vérification simplifiée des états financiers de 1998**. En formulant cette recommandation, le Comité note qu'il a déjà été procédé à une vérification simplifiée l'année dernière. La Commission ayant décidé qu'une vérification exhaustive devrait être effectuée au moins tous les trois ans (CCAMLR-XVI, paragraphe 3.6), il conviendrait de procéder à une telle vérification pour les états financiers de 1999.

RÈGLEMENT FINANCIER

7. Suite aux décisions prises à l'égard du nouveau format du budget adopté par la Commission en 1997, le Comité **recommande à la Commission de réviser l'article 4.4 du Règlement financier pour adopter la forme présentée à**

l'appendice III afin de permettre au secrétaire exécutif d'effectuer des transferts de fonds entre les catégories, avec l'autorisation du président du SCAF.

EXAMEN DU BUDGET DE 1998

8. Le Comité, examinant le compte rendu du secrétaire exécutif sur les résultats prévus du budget des dépenses de 1998, tel qu'il est présenté dans CCAMLR-XVII/4, note qu'alors que le total des dépenses ne devrait pas être dépassé, il est probable que les dépenses aient dépassé les sommes portées à certains postes et sous-postes. Le Comité **recommande à la Commission d'adopter un budget révisé pour 1998 conformément aux résultats prévus pour 1998 et présentés dans CCAMLR-XVII/4.**

BUDGET DE 1999

Budget du Comité scientifique

9. Le président du Comité scientifique présente au SCAF le budget du Comité scientifique pour 1999 et clarifie sur les postes de dépenses qui y figurent. Le SCAF félicite le Comité scientifique pour sa capacité à limiter ses dépenses alors que le travail ne cesse de s'accroître et **recommande à la Commission d'approuver le budget proposé du Comité scientifique, soit A\$149 800 pour qu'il soit inclus dans le budget de 1999 de la Commission.**

Déplacements

10. Le Comité discute la question du financement du déplacement de personnes qui ont été désignées, pour se rendre à des réunions qui ne sont pas organisées par la CCAMLR, si ces personnes ne font pas partie du secrétariat de la CCAMLR. À cet égard, il n'a pas été en mesure de prendre de décision pour déterminer si les frais de déplacement du président du Comité scientifique devraient être à la charge de la Commission, au cas où celle-ci lui demanderait d'assister au Comité pour la protection de l'environnement (CEP) en 1999. Alors que ces frais sont portés au budget présenté à l'appendice II, la Commission pourrait souhaiter examiner si cela lui semble approprié.

Site de la CCAMLR sur le Web

11. Le secrétaire exécutif avise le Comité des progrès réalisés quant à l'établissement d'un site sur le Web, comme cela est présenté dans CCAMLR-XVII/BG/23. Le Comité encourage la poursuite du développement de ce site et considère que la Commission devrait dresser une liste de priorités pour les travaux que le secrétariat doit effectuer en 1999. À cet égard, il recommande que la publication de certaines pages devrait se faire dans l'ordre suivant :

- i) pages requises par la Commission pour faciliter ses travaux en manière de gestion de la pêche et de respect des mesures;
- ii) certaines pages d'information générale destinées à faciliter les travaux de la Commission et du Comité scientifique;
- iii) informations de support à jour; et

iv) matériel ancien.

12. Le Comité note qu'il est prévu que toutes les pages identifiées par le secrétariat soient préparées en 1999 mais, les pages les moins pressantes ne seront mises en place que dans la mesure des ressources disponibles.

13. Le Comité note que l'accès à plusieurs pages comportant des informations ne devant pas être divulguées, notamment sur les questions du respect des mesures de conservation, devra être restreint. Les membres sont tenus de prendre des mesures pour s'assurer que les codes d'accès fournis par le secrétariat sont rigoureusement contrôlés.

Publications

14. Le Comité revoit les procédures concernant les publications de la CCAMLR à la lumière du site Web. **Du fait que les *Documents de base* seront publiés sur le Web, il recommande de ne pas les imprimer en 1999.**

15. Le Comité **recommande la réduction, de douze à quatre, du nombre d'exemplaires du rapport du Comité scientifique que reçoivent les membres à titre gratuit. Il recommande par ailleurs l'utilisation des économies réalisées grâce à la révision apportée à la procédure de publication pour faire paraître le rapport du Comité scientifique sous format électronique notamment sous le format présenté sur le Web afin qu'il soit plus facilement utilisable.**

16. Le Comité reconnaît que d'autres économies pourront sans doute être réalisées au fur et à mesure que d'autres publications seront reproduites intégralement sous format électronique. Il prend par ailleurs acte de l'avis du secrétariat faisant part des difficultés de transférer certaines publications, y compris les Bulletins statistiques, sur le Web et de son intention de s'efforcer de résoudre ces problèmes.

17. Suite à l'avis formulé par le Comité scientifique, **le SCAF recommande de ne publier que la version électronique de l'ouvrage *Pour mieux comprendre l'approche de gestion de la CCAMLR* plutôt qu'une version imprimée. Il recommande également d'en préparer une synopsis d'environ dix pages et de la faire paraître sur papier en 1999.**

Budget général

18. Le Comité **recommande à la Commission d'adopter le budget de 1999 tel qu'il figure dans le tableau annexé à ce rapport (appendice II).** Le Comité fait remarquer que son budget est présenté sans qu'aucun avis n'ait été formulé par le SCOI pour accroître le plus grand nombre de tâches pour 1999.

AUDIT DE GESTION DU SECRÉTARIAT

19. Le Comité se penche sur les recommandations adoptées par la Commission l'année dernière en fonction de l'audit de gestion du secrétariat réalisé en 1997. Le secrétaire exécutif a fait parvenir son compte rendu sur l'avancement de la mise en vigueur des recommandations pertinentes. Il est noté qu'une grande majorité des exigences de la Commission ont déjà été

entièrement ou partiellement mis en œuvre.

20. Le Comité prie le secrétariat de parachever la mise en œuvre des recommandations, afin d'arriver à l'efficacité parfaite de la gestion que le comité d'audit avait envisagée.

21. Le Comité note l'inquiétude du secrétaire exécutif sur les difficultés concernant l'organisation stratégique à laquelle doit faire face la Commission lorsqu'elle doit consacrer tous ses efforts aux travaux prioritaires dont elle est chargée. Il encourage le secrétaire exécutif à continuer d'apporter son soutien à la Commission en identifiant, au fur et à mesure que celles-ci se présentent, les questions qui entraînent une modification des priorités.

22. Le secrétaire exécutif déclare que le profil des compétences des cadres a été présenté aux Nations Unies pour examen mais que cette organisation n'a pas encore eu suffisamment de temps pour y apporter ses commentaires. Le Comité décide qu'il débattrà la question des salaires des cadres et de leurs allocations lorsque les résultats de cet examen auront été reçus, en principe à la réunion de 1999. Il avise la Commission qu'il n'a pas encore eu le temps d'examiner la question des critères de performance du secrétaire exécutif.

23. Le secrétaire exécutif continuera de rendre compte à la prochaine réunion de la Commission de l'avancement de la mise en application des recommandations concernant la réévaluation de la gestion.

24. Le Comité félicite le président d'avoir dirigé si brillamment les débats de la réunion et le remercie de l'esprit méthodique dont il fait preuve et de l'efficacité de sa présidence. Il exprime également sa gratitude au secrétariat pour la brièveté et la précision de son rapport.

ADOPTION DU RAPPORT

25. Le rapport de la réunion est adopté.

ORDRE DU JOUR

Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF)
(Hobart, Australie, du 26 au 29 octobre 1998)

1. Nouveau Siège de la CCAMLR
2. Examen des états financiers révisés de 1997
3. Type de l'audit des états financiers de 1998 et nomination du commissaire aux comptes
4. Examen du Règlement financier
5. Examen du budget de 1998
6. Budget de 1999 et prévisions budgétaires pour l'an 2000
 - i) Publications
 - ii) Budget du Comité scientifique
7. Site Web de la CCAMLR
8. Audit de gestion du secrétariat
9. Toute autre question renvoyée par la Commission
10. Adoption du rapport

**EXAMEN DU BUDGET DE 1998, BUDGET DE 1999
ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'AN 2000**
(tous les montants sont en dollars australiens)

BUDGET DE 1998			BUDGET DE 1999					PRÉVISIONS		
Adopté en	Résultats	Variance	TOTAL	COMITE SCIENTIFIQUE			COMMIS- ADMINIS-	POUR L'AN		
1997	prévus			Son propre	Autre	Total	SION ET TRATION	2000		
				budget			RÉUNIONS			
			REVENUS							
1 673 200	1 670 178	- 3 022	Contributions des membres	1 707 300				1 729 600		
			Postes de l'année précédente :							
35 300	35 032	- 268	- Intérêts	31 900				35 400		
33 300	33 257	- 43	- Contrib. des nouv. membres	0				0		
228 500	231 530	3 030	- Imposition du personnel	263 000				271 500		
0	303	303	- Excédent	0				0		
1 970 300	1 970 300	0		2 002 200				2 036 500		
			DÉPENSES							
			Salaires et indemnités							
649 700	655 700	6 000	Cadres	661 800	0	303 000	303 000	232 900	125 900	668 300
282 000	289 300	7 300	Traduction	277 900	57 300	13 300	70 600	185 600	21 700	293 100
495 600	504 800	9 200	Personnel de soutien	486 900	20 000	194 000	214 000	143 700	129 200	497 200
1 427 300	1 449 800	22 500	Total	1 426 600	77 300	510 300	587 600	562 200	276 800	1 458 600
6 000	6 000	0	Dépenses en capital	8 000	0	0	0	0	8 000	8 000
			Communications							
27 900	27 900	0	Affranchissement et fret	26 900	3 500	1 500	5 000	6 300	15 600	30 600
16 200	16 200	0	Internet	19 400	0	13 600	13 600	1 900	3 900	19 900
11 600	10 600	- 1 000	Télécopie	9 700	0	1 000	1 000	7 800	900	9 400
10 300	10 300	0	Téléphone	10 600	0	0	0	2 100	8 500	11 300
66 000	65 000	- 1 000	Total	66 600	3 500	16 100	19 600	18 100	28 900	71 200
			Location et bail							
35 700	29 000	- 6 700	Ordinateurs	55 200	8 000	4 000	12 000	11 900	31 300	64 200
29 800	22 700	- 7 100	Maintenance et formation	32 000	0	7 600	7 600	0	24 400	21 600
9 700	17 800	8 100	Photocopieuses	17 700	0	0	0	14 200	3 500	19 700
43 000	43 000	0	Lieu de réunion	44 000	0	0	0	44 000	0	47 000
117 700	117 700	0	Traduction	117 400	14 300	0	14 300	103 100	0	123 500
33 700	33 700	0	Équipement multilingue	34 500	0	0	0	34 500	0	35 800
15 400	15 400	0	Installations de traduction	15 600	0	0	0	15 600	0	15 800
285 000	279 300	- 5 700	Total	316 400	22 300	11 600	33 900	223 300	59 200	327 600
74 400	74 400	0	Déplacements	88 300	34 200	0	34 200	54 100	0	83 200
			Frais de soutien							
4 600	5 000	400	Commissaire aux comptes	5 000	0	0	0	0	5 000	5 100
10 800	10 800	0	Assurance	11 100	0	0	0	0	11 100	11 900
15 400	11 900	- 3 500	Éclairage et électricité	13 000	0	0	0	0	13 000	13 500
27 900	21 700	- 6 200	Impression et photocopie	21 600	1 000	2 700	3 700	17 900	0	11 300
26 000	19 500	- 6 500	Papeterie	18 400	0	500	500	9 200	8 700	18 100
26 900	26 900	0	Divers	27 200	11 500	400	11 900	700	14 600	28 000
111 600	95 800	- 15 800	Total	96 300	12 500	3 600	16 100	27 800	52 400	87 900
1 970 300	1 970 300	0		2 002 200	149 800	541 600	691 400	885 500	425 300	2 036 500

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT FINANCIER

4.4 Le président peut autoriser le secrétaire exécutif à effectuer des virements de crédits entre articles à concurrence de 10 pour cent. **Le président du Comité permanent sur l'administration et les finances peut autoriser le secrétaire exécutif à effectuer des virements à concurrence de 10 pour cent des sommes allouées, d'une catégorie à une autre, dans un même sous-article et/ou article indivisible.** Le secrétaire exécutif peut autoriser le virement des crédits entre sous-articles d'un article à concurrence de 10 pour cent. Tous ces virements doivent faire l'objet d'un rapport du secrétaire exécutif à la réunion annuelle suivante de la Commission.